Commune de
Val-de-Ruz

OFFRIR UN ENCADREMENT AUX ENFANTS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Réponse au Conseil général relative à la motion M24.008

Références : R26.004 – 748158

Auteur : Conseil communal

Date : 21.01.2026

Table des matières

1. Résumé 3
2. Contexte avant la motion 3
3. Développement de places d'accueil parascolaire 4
   3.1. Nombre de places d'accueil et centralisation des demandes 4
   3.2. Calendrier des structures ouvertes durant les vacances 4
4. Développement d'une offre d'activités durant les vacances scolaires 6
5. Conséquences financières 6
6. Conclusion 6

Liste des tableaux

Tableau 1 – Places disponibles durant les vacances 4
Tableau 2 – Plan d'ouverture et places disponibles durant les vacances scolaires 5

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Lors de la séance du Conseil général du 28 octobre 2024, la motion M24.008 *« Offrir un encadrement durant les vacances scolaires »*, déposée par le groupe Vert·e·s – vert-libéral, a été acceptée par 20 voix contre 18. Les deux objectifs de cet objet parlementaire étaient développés comme suit :

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier différentes options pour offrir un encadrement aux enfants de la commune durant les vacances scolaires, notamment :

- *subvention des places de parascolaire, centralisation des demandes par la commune et répartition coordonnée de l'ouverture de certaines structures durant les périodes de vacances scolaires ;*
- *développement d'une offre d'activités sportives, culturelles et récréatives durant certaines semaines des vacances scolaires à un prix abordable pour toutes les familles. »*

Le Conseil communal répond à cette motion en renforçant et en promouvant les dispositifs déjà en place, c'est-à-dire en augmentant le nombre de places d'accueil parascolaire durant les périodes des vacances scolaires, sans étendre les semaines d'ouverture. Pour les parents ne souhaitant pas bénéficier d'un accueil au sein d'une structure parascolaire, les enfants peuvent profiter d'activités par l'entremise de l'association *Passeport-Vacances pour les Jeunes de Neuchâtel et environ* (ci-après *Passeport-Vacances*).

2. Contexte avant la motion

La Commune a fait en sorte il y a quelques temps déjà d'ouvrir des places d'accueil parascolaire durant certaines périodes de vacances. Au départ, des places n'étaient proposées que dans deux structures privées, soit *Bougillon Ensemble* à Coffrane et *Les P'tits Flocons* à Dombresson. La structure *Les Trolls* à Cernier s'est ajoutée par la suite, octroyant ainsi un potentiel de 92 places au maximum, assez bien réparties sur le territoire vaudruzien.

Au moment de la confirmation de l'inscription, il est précisé, dans le courrier adressé aux parents, quelles structures contacter pour les périodes concernées. Les vacances d'hiver ainsi que le milieu des vacances d'été ne font pas l'objet d'une offre (explications plus détaillées au chapitre 3.2 ci-après).

Pour ce qui est des activités créatives, sportives et culturelles, le *Passeport-Vacances* est proposé aux enfants du Val-de-Ruz depuis plusieurs années et connaît un franc succès (voir le chapitre 4 ci-après).

3. Développement de places d'accueil parascolaire

3.1. Nombre de places d'accueil et centralisation des demandes

Dès l'été 2025, la Commune a augmenté le nombre de places d'accueil parascolaire durant les vacances en permettant à la structure privée *Passion et Chocolat* de Chézard-Saint-Martin d'ouvrir début août. Malgré la fermeture de la structure *Les Trolls* à Cernier à la fin de cette même année 2025, le nombre total de places en période de vacances passe de 92 en 2025 à 112 en 2026 (voir le tableau suivant), couvrant assez largement la demande et étant toujours bien réparties sur le territoire.

Places disponibles durant les vacances					
Accueil	Bougillon ensemble Coffrane	Les P'tits flocons Dombresson	Les Trolls Cernier	Passion et Chocolat, Chézard-Saint-Martin	**Total**
Places maximales disponibles pour l'année scolaire 2024-2025	39	40	13	0	**92**
Places maximales disponibles dès janvier 2026	36	40	0	36	**112**

Tableau 1 – Places disponibles durant les vacances

Les structures communales n'ouvrent pas en période de vacances pour des questions organisationnelles et afin de ne pas faire concurrence aux accueils privés.

Les demandes pour les périodes de vacances se font directement auprès des structures concernées afin d'éviter une surcharge administrative. Le tableau des disponibilités ainsi que les contacts des accueils sont présentés sur le site internet de la Commune depuis l'été 2025 et les parents sont systématiquement informés de cette possibilité au moment de l'inscription de leur enfant.

3.2. Calendrier des structures ouvertes durant les vacances

Dans leur organisation, les structures d'accueil ferment quatre semaines dans l'année, ce qui implique qu'elles ne peuvent pas proposer une ouverture pour toutes les semaines de vacances. Elles présentent donc une répartition négociée entre chaque structure à la demande de la Commune.

À cela s'ajoute la problématique du nombre d'enfants inscrits, qui varie en fonction des périodes de vacances. Au milieu des vacances d'été ainsi que durant celles de Noël, il n'y a pas de structures ouvertes. En effet, le nombre faible d'enfants inscrits poserait problème d'un point de vue éducatif et financier. Ainsi, il n'est pas idéal d'avoir quelques enfants seuls dans une structure pour des questions de sociabilisation, mais aussi au vu du nombre d'équivalents plein temps (EPT) du personnel éducatif par enfant.

Par conséquent, la solution mise en place, consistant à subventionner le placement d'enfants auprès de structures hors Val-de-Ruz, est préférable.

Les places proposées sont ainsi réparties en fonction de l'ampleur des demandes aux périodes données :

Plan d'ouverture et places disponibles durant les vacances scolaires					
Semaines de vacances scolaires / Structures	**Bougillon Ensemble Coffrane**	**Les P'tits flocons Dombresson**	**Les Trolls Cernier**	**Passion et Chocolat Chézard-Saint-Martin**	**Total des places**
Vacances d'été					
04 au 08 août 2025	fermé	fermé	fermé	fermé	0
11 au 15 août 2025	39	40	13	36	128
Vacances d'automne					
06 au 10 octobre 2025	fermé	40	13	fermé	53
13 au 17 octobre 2025	39	40	13	fermé	92
Vacances d'hiver					
22 au 26 décembre 2025	fermé	fermé	fermé	fermé	0
29 décembre 2025 au 2 janvier 2026	fermé	fermé	fermé	fermé	0
Vacances du 1er mars					
23 au 27 février 2026	fermé	40		fermé	40
Vacances de printemps					
7 au 10 avril 2026	fermé	40		fermé	40
13 au 17 avril 2026	36	40		36	112
Vacances d'été					
06 au 10 juillet 2026	36	40		36	112
13 au 17 juillet 2026	36	40		fermé	76
20 au 24 juillet 2026	36	40		fermé	76
27 au 31 juillet 2026	fermé	fermé		fermé	0
Total des places	**36**	**40**	**0**	**36**	**112**

Tableau 2 – Plan d'ouverture et places disponibles durant les vacances scolaires

Les besoins en places d'accueil parascolaire durant les périodes où l'ensemble des structures vaudruziennes sont fermées oscillent entre deux et dix demandes par année. Les parents peuvent se voir proposer une place subventionnée dans des structures en-dehors de la commune durant ces périodes.

Dans les autres cas de figure, la Commune ne subventionne pas les places parascolaires en-dehors de son territoire.

4. Développement d'une offre d'activités durant les vacances scolaires

Les jeunes de 8 à 15 ans de Val-de-Ruz peuvent bénéficier du *Passeport-Vacances* pour le prix de CHF 60 par enfant. Les inscriptions se font après les vacances de Pâques et permettent aux jeunes d'avoir six à huit activités sportives, culturelles ou créatrices en juillet durant les trois premières semaines de vacances. En plus de proposer près de 200 évènements, visites ou initiations au sport, l'offre du *Passeport-Vacances* comprend la gratuité des transports publics afin de se rendre à l'activité.

Actuellement, 80 à 100 enfants et adolescents du Val-de-Ruz utilisent cette offre et la Commune versait jusqu'en 2024 CHF 16 par jeune inscrit. Depuis 2025, un forfait de CHF 2'000 est alloué comme contribution à l'association afin d'encourager l'augmentation d'activités à Val-de-Ruz. Ce forfait pourrait augmenter en fonction du nombre d'inscriptions d'enfants de Val-de-Ruz.

Afin de promouvoir l'usage du *Passeport-Vacances*, il est prévu que le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) ainsi que les structures parascolaires communales relaient les flyers et proposent les inscriptions via *Pronote*.

Comme développement de l'offre d'activités durant les vacances pour les jeunes, il est donc prévu de renforcer et de promouvoir le *Passeport-Vacances*.

5. Conséquences financières

Il est difficile d'estimer les coûts supplémentaires qu'engendre cette augmentation du nombre de places à la suite des mesures prise à partir de la rentrée scolaire d'août 2025. En effet, cela dépend des besoins des parents, qui fluctuent suivant la période de vacances scolaires, du taux de placement, de la répartition des enfants entre Cycle 1 et Cycle 2, ainsi que des revenus des parents.

Le surcoût estimé est de l'ordre de CHF 5'500 pour les demandes supplémentaires liées à ces nouvelles prestations décrites ci-dessus. Ce montant est basé sur le différentiel entre 92 et 112 places disponibles avec une fréquentation moyenne constatée d'environ 50% et un taux de subventionnement moyen selon la capacité contributive, qui se situe à environ 45% au Val-de-Ruz.

Pour ce qui est du *Passeport-Vacances*, le soutien communal annuel est passé d'une participation financière d'environ CHF 1'600 à un forfait de CHF 2'000.

6. Conclusion

Les vacances scolaires impliquent des organisations familiales parfois bousculées et certains parents ne peuvent pas être présents pour leurs enfants. Le Conseil communal a donc donné une suite positive à la motion M24.008 en renforçant les mesures déjà en place plutôt que de créer une offre différenciée. La promotion et le soutien renforcé au *Passeport-Vacances* ainsi que l'ouverture de nouvelles places d'accueil parascolaire au sein des structures privées concrétisent cette démarche.

Cependant, des périodes demeurent où les structures sont toutes fermées pour des questions pédagogiques et financières. Lorsque des structures parascolaires sont ouvertes à Val-de-Ruz durant les vacances scolaires, le placement d'enfants hors de la commune n'est pas subventionné. Les parents peuvent exceptionnellement placer leurs enfants dans d'autres accueils du canton uniquement lorsque l'ensemble des structures de Val-de-Ruz sont fermées.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et voter le classement de la motion M24.008.

Veuillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 21 janvier 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
R. Tschopp	P. Godat